



Communiqué de presse
Information réglementée
Leuven, 30 juin 2010 (17.40 CEST)
Notification d'une participation importante

Notification d'une participation importante

Leuven, 30 juin 2010 – Conformément aux dispositions de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, KBC Ancora communique avoir reçu une notification le 29 juin 2010.

Selon cette notification, la société Cera SCRL détenait 46.974.074 actions KBC Ancora au 24 juin 2010. Ces actions représentent une participation de 59,99% et autant de droits de vote dans KBC Ancora.

La notification de transparence précédente de Cera datait du 30 octobre 2008. Dans cette notification, Cera avait communiqué qu'elle détenait 60,69 % de KBC Ancora. Cera passe donc en dessous du seuil de notification de 60 %.

Personne tenue à notification	Cera SCRL
Seuil de notification	60 %
Dénominateur	78.301.314
Nombre de droits de vote détenu	46.974.074
Pourcentage des droits de vote détenu	59,99%
Raison	Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

Les détails relatifs à cette notification et à d'autres sont disponibles sur le site Internet de KBC Ancora www.kbcancora.be sous 'informations pour les actionnaires / notifications de participation'.

KBC Ancora est une société cotée en Bourse, qui détient environ 23% des actions de KBC Groupe; en compagnie de Cera, de MRBB et les Autres Actionnaires Stables (AVA), elle assure la stabilité de l'actionariat et l'expansion du groupe KBC. Ces actionnaires de référence de KBC Groupe ont conclu à cet effet un pacte d'actionnaires.

Ce communiqué de presse est disponible en français, en anglais et en néerlandais sur le site Internet www.kbcancora.be

KBC Ancora Investor Relations & contact presse: Jan Bergmans
e-mail : jan.bergmans@kbcancora.be
tél. : +32 (0)16 27 96 72
fax : +32 (0)16 27 96 94